

## Commune de Chaumont-Gistoux

### Manipré

LEGENDE	
	ZH/ZHCR/ZACC
	Zone boisée
	Zone de non-visibilité
Incidences paysagères quantitatives	
	Négligeables
	Faibles
	Limitées
	Modérées
	Importantes

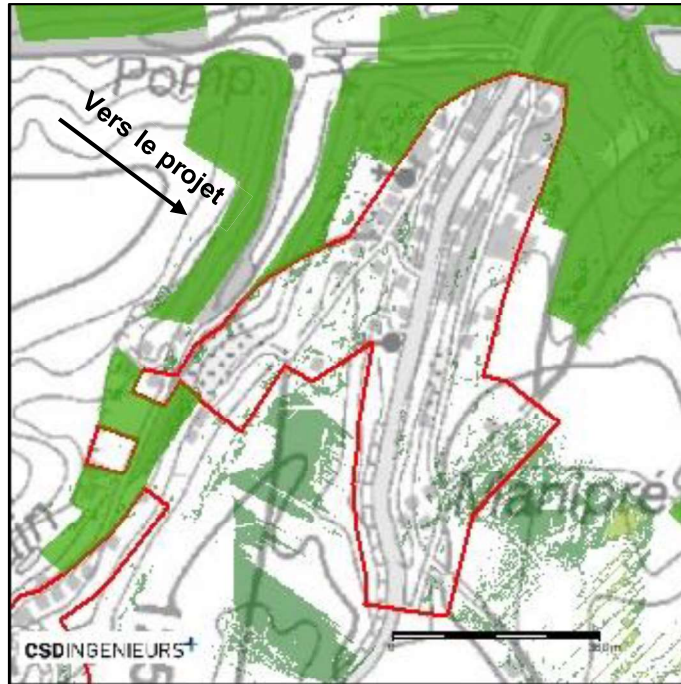


Figure 125 : Incidences paysagères quantitatives - Manipré

Ce village possédant une végétation dense en son sein ainsi qu'un bois à l'est, seule sa partie sud-est présentera des vues vers les éoliennes.

#### Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 7 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 2 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)
- Distance au projet : minimum 4,3 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 2°

#### Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales
  - Obstacles visuels naturels : relief/arbres isolés/bosquets d'arbres/ bois
  - Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées
- Orientation des vues :
  - espaces privés : majoritairement orientées vers le projet
  - espaces publics : pas orientées vers le projet

A l'échelle du village de Manipré : négligeables